

Les fonds slaves de la Librairie polonaise de Paris et leur évolution politique des années 1830 aux années 1860

KRYSTIAN KLEKOT

À la suite du dernier partage de Pologne en 1795, les occupants conduisirent une politique d'étouffement de la nationalité polonaise, dont l'un des points culminants fut la répression par la Russie de l'insurrection de Novembre 1830. Cette politique de dénationalisation du peuple polonais, via la russification et la germanisation des terres occupées, déboucha sur la suppression de la langue à l'école et dans l'administration et sur la destruction du patrimoine écrit du pays¹. En réaction, l'émigration épousa très tôt un rôle de gardienne de la culture polonaise en exil, dont l'une des manifestations fut la fondation des premières bibliothèques et librairies polonaises à l'étranger, notamment à Paris. La Librairie polonaise fut fondée en 1833 et la Bibliothèque polonaise en 1838, devenant ainsi les premières institutions polonaises de l'exil et formant le paysage institutionnel de la circulation des fonds slaves constitués ou importés par les Polonais de Paris.

La présente étude sera consacrée à la Librairie polonaise de Paris et à son réseau sous les règnes de Louis-Philippe et Napoléon III,

1. Maria Straszewska, *Życie literackie Wielkiej Emigracji we Francji 1831-1840* [La vie littéraire de la Grande Émigration en France 1831-1840], Varsovie, Państwowy Instytut Wydawniczy, 1970, p. 211.

ainsi, plus généralement, qu'au monde des livres slaves et à leurs éditeurs. Si l'on fait abstraction des différents témoignages qui ont pu être recueillis par les contemporains, la recherche sur la librairie étrangère est une discipline récente, approfondie depuis la fin du XX^e siècle seulement, à la faveur de l'essor de la sociologie de la vie littéraire. Retraçant l'histoire de l'édition, du lectorat, des publications, des médias et des traductions, cette discipline s'intéresse à l'histoire du livre et, plus généralement, à celle de ses institutions. Les analyses de Diana Cooper Richet, Jean-Yves Mollier ou encore Maria Straszewska sont d'une grande utilité pour ce type de recherche et nous inspireront tout au long de ce travail. Le but que je m'y fixe est d'observer l'influence qu'exerça la vie politique sur celle de l'édition, les deux domaines étant intimement liés à cette époque.

Après avoir replacé les différents métiers du livre dans leur contexte politique, je proposerai une analyse des publications slaves en m'appuyant sur différents catalogues de librairies et sur des correspondances accessibles de nos jours. Ces documents sont désormais largement numérisés, via les plateformes numériques des Archives nationales de France et de Pologne, ce qui en facilite d'autant l'usage. Le fonds des Archives nationales de France appelé communément F18, qui concerne l'imprimerie, la librairie, la presse et la censure sera ainsi fortement exploité. Il conserve des documents du ministère de l'Intérieur, précisément de la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie. L'exploitation de ces fonds permettra d'éclairer la vie politique des institutions du livre.

Comme je le montrerai, les livres slaves firent, tout au long du siècle, l'objet d'un contrôle double : celui, d'une part, imposé aux imprimés par les régimes politiques successifs que connut la France des deux premiers tiers du XIX^e siècle ; et celui, d'autre part, induit par l'histoire politique de l'émigration polonaise en France.

Les métiers du livre : une affaire d'État ?

La crainte des autorités de voir s'exprimer une ou des opposition(s) au pouvoir et/ou régime en place explique que les métiers du livre – imprimeurs, libraires, lithographes – aient été tout autant contrôlés que la presse. Il est intéressant ici de rappeler le cadre juridique imposé par le pouvoir politique pour limiter la menace représentée par l'écrit.

Deux lois transformant radicalement les métiers du livre furent votées à la faveur des événements révolutionnaires français. En mars 1791, dans le souffle libéral de la Révolution, fut ainsi votée la loi Allarde. Le baron Pierre Allarde proclama ainsi :

Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits².

L'abolition des corporations fut renforcée quelques mois plus tard par la loi Le Chapelier, promulguée le 14 juin 1791. Celle-ci interdit toute association professionnelle et, pourrait-on dire en utilisant ce terme de façon anachronique, proscrivit le syndicat. Elle avait pour origine la crainte de créer involontairement des groupes de pression dans le domaine professionnel.

Cette libéralisation de la production de l'écrit fut de plus en plus considérée comme une menace pour la stabilité politique du pays. Cette inquiétude grandissante des autorités mena à l'introduction, en 1810, du « Décret impérial contenant règlement sur l'imprimerie et la librairie³ », qui introduisait plusieurs restrictions dans les métiers du livre. Ce décret instaurait tout d'abord un contrôle des publications par le ministère de l'Intérieur, représenté par un directeur général chargé de l'imprimerie et de la librairie. Le décret fixait de même un nombre d'imprimeurs maximal en province et limitait à soixante ceux de Paris. La production fut contrôlée par un nombre fixe de presses possédées par les imprimeurs : deux en province et quatre à Paris. Ces imprimeurs devaient être brevetés, c'est-à-dire qu'ils devaient recevoir une autorisation d'exercice par le directeur général du ministère de l'Intérieur. Les dossiers de demande de brevet devaient désormais être très précisément définis : ils devaient contenir des attestations de capacité (à exercer le métier), de bonnes vie et mœurs et de l'attachement des candidats à la patrie et au souverain. Dans les faits,

2. *Code français ou Recueil général des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi*, Paris, Gueffier, 1790-1792, p. 180. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9666837k/f182.item> (consulté le 9 septembre 2025).

3. *Décret impérial contenant règlement sur l'imprimerie et la librairie*, Paris, Ron-donneau et Decle, 1810, p. 1. https://archive.org/details/dcretimprialcont00fran_1/page/2/mode/2up (consulté le 9 septembre 2025).

des recommandations par d'autres libraires de renom étaient souvent exigées. Suite à une décision favorable, le futur imprimeur devait prêter serment « de ne rien imprimer de contraire aux devoirs envers le Souverain et à l'intérêt de l'État⁴ ». Les libraires eux-aussi devaient s'engager à « ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le Souverain et à l'intérêt de l'État⁵ ».

Les imprimeurs étaient chargés de tenir un registre des publications qu'ils devaient transmettre régulièrement au préfet. Celui-ci pouvait contrôler toute publication en la soumettant à un censeur appelé à suggérer des changements nécessaires, voire interdire tout bonnement l'impression de toute publication jugée non conforme.

Quant à la librairie, des dispositions furent mises en place pour contrôler aussi bien la vente que le contenu des imprimés. Les libraires couraient le risque de s'exposer à l'amende ou à une fermeture s'ils vendaient des ouvrages taisant l'identité de leur auteur et imprimeur, ou qui n'avaient pas été déclarés préalablement auprès du directeur général ; ils s'exposaient à des risques similaires s'ils mettaient en vente des livres interdits ou suspendus par le directeur général ; ou si le livre vendu avait été importé de l'étranger sans autorisation, ou s'il s'agissait d'une contrefaçon.

Ce décret montre l'essor progressif, avec l'avènement du XIX^e siècle, des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Les veuves et les enfants héritent désormais des droits des livres écrits par leurs parents, pour une durée limitée à vingt ans pour les enfants. De plus, chaque imprimeur doit déposer plusieurs exemplaires à la préfecture du département : un pour la Bibliothèque impériale ; un pour le ministre de l'Intérieur ; un pour la bibliothèque du Conseil d'État ; un pour le Directeur général de la Librairie⁶.

Les livres imprimés à l'étranger peuvent être introduits en France à la seule condition de se soumettre au contrôle du Directeur général et après paiement d'une caution n'excédant pas 50 % de la valeur du livre. Je reviendrai sur cette question en m'intéressant à l'importation des titres slaves.

La Révolution de 1830 ne détruisit pas ce système, bien au contraire. Confronté à l'arrivée massive des Polonais en France en 1831,

4. *Ibid.*, p. 2.

5. *Ibid.*, p. 4.

6. *Ibid.*, p. 7.

Louis-Philippe renforça certaines restrictions pesant sur la diffusion des imprimés. De fait, bien qu'elle soit née du conflit provoqué par les Ordonnances de Saint-Cloud de Charles X, et qu'elle ait proclamé officiellement la fin de la censure et la liberté de la presse, la monarchie de Juillet n'abandonna pas le contrôle sur l'imprimé et sa circulation, bien au contraire. Dès 1831 la presse dut ainsi faire face à de nouvelles exigences relatives au cautionnement et à l'envoi des imprimés. En effet, l'envoi des périodiques était plus cher que l'envoi des lettres ou des brochures. Cela s'expliquait par le souci de limiter la distribution des journaux en France, au regard de la forte politisation de la presse. La conséquence de ce phénomène fut, par exemple, que de nombreux journaux polonais des années 1833 à 1839 prirent la forme d'éphémérides ne paraissant qu'irrégulièrement. C'était là l'une des méthodes pour contourner cette loi de tarification des envois. Ainsi, les libraires et imprimeurs devaient prendre en compte ces restrictions lors de la production des tirages.

À la suite de l'attentat de Fieschi, qui faillit coûter la vie à Louis-Philippe, fut promulguée la loi sur la presse du 9 septembre 1835. Cette loi sévère, qui augmentait les cautions et le contrôle, notamment sur les dessins et caricatures, mit fin à la période libérale du régime de la presse sous la monarchie de Juillet. Elle affecta surtout les imprimeurs, qui pouvaient désormais faire l'objet de poursuites pour l'impression d'un journal jugé dangereux.

C'est dans ce cadre, qui perdura plus ou moins jusqu'à 1881, que naquirent les premières librairies slaves en France. En s'intéressant de plus près à quelques exemples de brevets, nous allons voir comment la production du livre slave, en l'occurrence polonais, pouvait se révéler problématique, voire mener à des fermetures de librairies.

Le contrôle de publications : le régime des brevets et la librairie étrangère

En tant qu'étrangers, les quelque 7 000 immigrants polonais arrivés à Paris à la suite de l'insurrection de Novembre⁷ ne pouvaient prêter serment devant la préfecture. La difficulté que rencontraient donc les

7. Sławomir Kalemka, *Wielka Emigracja. Polskie wychodźstwo polityczne w latach 1831-1862* [La Grande Émigration. L'exil politique polonais dans les années 1831-1862], Varsovie, Polskie Wydawnictwo Wiedza Powszechna, 1971, p. 78.

imprimés slaves était donc d'abord d'ordre juridique. Légalement, ils ne pouvaient disposer de points de vente tenus par des citoyens étrangers. Aussi, pour ouvrir des librairies étrangères, les exilés devaient-ils s'associer à des Français.

La création de la librairie polonaise fut ainsi le résultat d'une collaboration entre trois libraires, deux Français – Antoine François Bourgogne et Eugène Cassin – et un Polonais – Aleksander Jełowicki. Bourgogne demanda au préfet l'autorisation d'agrandir son imprimerie, afin d'y ajouter un local pour des presses polonaises⁸. Quant à Eugène Cassin, il mit à disposition un espace pour créer une librairie⁹. Cette collaboration franco-polonaise, qui permettait d'outrepasser les lois imposées par le décret de 1810, explique pourquoi les noms de Bourgogne et Martinet apparaissent sur les documents imprimés par des émigrés polonais. Signée originellement pour trois ans, elle subsiste jusqu'à nos jours.

Contournée dans le cas de Bourgogne, Cassin et Jełowicki, la loi de 1810 posait bien des problèmes, souvent en lien avec la nationalité des libraires, qui donnait parfois lieu à des vérifications administratives. Ce fut le cas, par exemple, pour Władysław Mickiewicz. Il fallut prouver qu'il était français, comme en témoigne sa déclaration adressée au ministre de l'Intérieur le 30 novembre 1866 :

Le sieur Mickiewicz (Ladislav Joseph) demeurant à Paris rue Jacob n° 11, demande à remplacer, comme libraire, Monsieur Vasseur (Jean Baptiste) dont il produit le brevet et la démission en sa faveur.

Je n'ai pas pu voir le pétitionnaire qui, lorsque je me suis présenté à son domicile, était en voyage à l'étranger; mais un de ses parents est venu me donner sur son compte les renseignements suivants:

Le sieur Mickiewicz (Ladislav Joseph) qu'on pouvait croire étranger est bien français. Fils d'un ancien professeur au collège de France, le pétitionnaire est né à Paris, le 28 juin 1838. Il y a fait ses études et s'y est marié. [...] – signé : Le commissaire général de l'Imprimerie et de la librairie¹⁰.

8. Archives nationales (plus loin AN), F/18/1739, Dossier BOURGOGNE, Antoine François.

9. AN, F/18/1744, Dossier CASSIN, Eugène.

10. AN, F/18/1832, Dossier VASSEUR, Jean Baptiste.

Fils du célèbre poète, Władysław Mickiewicz est le seul Polonais qui obtint un brevet de libraire au XIX^e siècle, grâce au fait qu'il était né à Paris.

Des publications violant les dispositions du décret de 1810 et des décrets qui lui firent suite pouvaient provoquer la fermeture d'une librairie ou l'annulation de brevets. En 1862, ainsi, une revue polonaise causa des problèmes à Barousse, successeur de Barbezat, le fameux imprimeur des œuvres polonaises des années 1820-1830. Le libraire fut accusé de délit de presse à cause d'un « écrit en langue polonaise, imprimé à cent cinquante exemplaires [...], sorti des presses de Barousse, de son aveu en 1862 à Paris ». On lui reprocha le fait « que cet écrit imprimé ne porte pas de nom d'imprimeur ; qu'il [ait] été imprimé sans que Barousse puisse justifier d'une déclaration au ministre de l'Intérieur, que ces faits constituent une contravention à la loi de 1854 [...] »¹¹. Une longue affaire s'ensuivit, soldée par une amende importante de 3 000 francs qui fragilisa les comptes de Barousse. Dans une lettre de la justice, nous apprenons que la publication à l'origine de l'affaire était un discours à caractère religieux destiné à être lu sur une tombe¹².

La nature politique de l'émigration polonaise

Les textes polonais imprimés en France furent largement le produit de la vie politique de la Grande Émigration¹³. Très politisée, surtout dans sa composante masculine et élitaine¹⁴, cette émigration fit des efforts importants pour s'organiser politiquement sur le territoire français. Trois grandes branches se dessinèrent en son sein dans les années 1830, qui expliquent les nuances de la politisation du fond de la librairie.

Une première fraction politique réunit l'élite aisée de l'émigration autour de l'Hôtel Lambert et du prince Adam Jerzy Czartoryski à par-

11. AN, F/18/1730, Dossier BARBEZAT, Jean Élysée.

12. *Idem*.

13. Sur le terme de « Grande Émigration », voir l'article de Grzegorz Marut dans le présent recueil.

14. Alina Witkowska, *Część i skandale. O emigracyjnym doświadczeniu Polaków* [Honneur et scandales. L'expérience de l'émigration des Polonais], Gdańsk, Wydawnictwo Słowo – Obraz Terytoria, 1997, p. 31.

tir de 1833¹⁵. Cette branche rassemblait principalement les membres des cercles aisés de la Grande Émigration. Elle croyait au soutien des pays occidentaux dans la lutte pour la cause polonaise et s'appuyait sur la constitution du 3 mai 1791. Son orientation politique était monarchiste et conservatrice et elle gagna de nombreux partisans à la cause polonaise, notamment en France et en Grande-Bretagne. En déclarant son attachement au catholicisme, ce camp tenta également de s'attirer les faveurs de l'Église. Alors que les démocrates condamnèrent la position du pape Grégoire XVI, qui considérait l'insurrection de Novembre comme l'œuvre de fauteurs de troubles et y voyaient une trahison du monarque légitime, Czartoryski tenta à l'inverse de profiter des désaccords survenus entre le pape et le tsar au sujet des pressions exercées par Nicolas I^{er} sur l'Église catholique dans les territoires historiquement polonais et lituaniens. Le camp de l'Hôtel Lambert joua un rôle utile en organisant l'accueil matériel des émigrés, ainsi qu'en soutenant les activités scientifiques et l'enseignement.

Son principal concurrent fut la Société démocratique polonaise (SDP ; Towarzystwo Demokratyczne Polskie, TDP), créée en 1832 et dont les acteurs principaux furent Tadeusz Krępowiecki¹⁶, Jan Nepomucen Janowski¹⁷ et Kazimierz Aleksander Pułaski¹⁸. S'ins-

15. Adam Jerzy Czartoryski (1770-1861) était un homme d'État polonais, et le dirigeant et principal représentant de l'Hôtel Lambert. Il fut à l'origine de plusieurs organisations culturelles en France et en Angleterre, comme la « Literary Association of the Friends of Poland » ou la « Société littéraire », au nom de laquelle il devint cofondateur de la Bibliothèque polonaise de Paris en 1838. Voir Marceli Handelsman, « Czartoryski Adam Jerzy », in *Polski słownik biograficzny* [Dictionnaire biographique polonais], Cracovie, Zakład narodowy im. Ossolińskich, 1938, t. IV.

16. Tadeusz Krępowiecki (1798-1847) était un insurgé de 1830 et l'un des cofondateurs de la Société démocratique polonaise, qu'il quitta néanmoins rapidement en raison de ses opinions radicales. Il était un idéologue de premier plan et fut l'un des fondateurs des groupes populaires polonais au Royaume-Uni. Il mourut en exil à Londres.

17. Jan Nepomucen Janowski (1803-1888) était un activiste politique polonais et un franc-maçon. Il considérait l'aristocratie comme l'ennemi le plus dangereux de la nation et lutta constamment dans ses œuvres contre les conceptions politiques et sociales de cette classe.

18. Kazimierz Aleksander Pułaski (1800-1838) était un activiste politique, franc-maçon et prêtre polonais. Proche de Lelewel au début de l'exil, il cofonda

crivant dans la lignée républicaine et démocratique, ils soutenaient la lutte des Polonais sans intervention d'autres pays. Tout au long de son activité, plusieurs milliers d'individus rejoignirent les structures de la Société (Marian Tyrowicz cite environ 4 450 noms)¹⁹. La SDP avait son propre journal, intitulé TDP, véritable organe de presse politique²⁰.

La troisième fraction principale s'organisa autour de Joachim Lelewel²¹ en 1837. Il la nomma « Union de l'émigration polonaise » (« Zjednoczenie emigracji polskiej ») et la positionna politiquement entre Hôtel Lambert et la SDP. Le but de Lelewel était d'unir politiquement l'émigration pour créer une grande force d'opposition. De profil plutôt démocrate, « l'Union de l'émigration polonaise » fut fortement affaiblie en 1846 lorsque la majorité de ses adhérents rejoignit la SDP²². Dans la presse de l'émigration, elle était représentée notamment par le titre *Polak* [Le Polonais] qui parut à partir de 1837.

C'est dans ce contexte politique, tout à la fois français et interne à la Grande Émigration, que naquit en 1833 la Librairie polonaise de Paris. Très vite, en effet, les émigrés prirent conscience qu'ils avaient besoin de livres – d'en écrire, bien sûr, mais aussi d'en diffuser – tant ils croyaient au pouvoir de la langue et de la culture dans leur combat pour la survie de la nation polonaise.

la Société démocratique polonaise. À Paris, il était sous surveillance policière, car considéré comme un « dangereux démagogue ».

19. Marian Tyrowicz, *Towarzystwo Demokratyczne Polskie 1832-1863. Przewodnik bibliograficzny* [La Société démocratique polonaise 1832-1863. Guide bibliographique], t. IX, Varsovie, Książka i Wiedza, 1964.

20. Voir Krystian Klekot, « The Polish press in France during the July Monarchy (1830-1848) », *Revista Internacional de Historia de la Comunicación*, 23, 2024, p. 49-65. <https://dx.doi.org/10.12795/RIHC.2024.i23.04>

21. Joachim Lelewel (1786-1861) était un historien et un homme politique polonais. Insurgé célèbre, il fut l'un des historiographes de l'insurrection de Novembre et l'un des fondateurs du courant républicain dans l'émigration.

22. Bogusław Cygler, « Dzieje i problematyka prasy lelewelowskiego zjednoczenia emigracji polskiej w latach 1837-1839 » [L'histoire et les problèmes de la presse de l'Union de l'émigration polonaise de Lelewel dans les années 1837-1839], in *Rocznik Historii Czasopiśmiennictwa Polskiego* [Annuaire de l'Histoire des périodiques polonais], 6/2, 1967, p. 4.

Le catalogue de la Librairie polonaise de Paris et son évolution

La Librairie fondée en 1833 s'appelait « Librairie et Agence polonaises ». Ses animateurs – Hector Bossange et Eustache Januszkiewicz – publièrent rapidement un premier catalogue trilingue en français, polonais et allemand. Ce choix de langues peut sembler étonnant au regard du fait que la Prusse était l'une des puissances occupant la Pologne. Dans leur première publication, Bossange et Januszkiewicz écrivaient :

Nous nous occuperons principalement du commerce des objets relatifs à la Pologne (livres, brochures, musique, médailles, gravures, lithographies, etc.) ; nous nous chargerons aussi des recouvrements et des envois d'argent²³.

Au-delà de sa simple activité commerciale, cette librairie devait fédérer le réseau exilé polonais et aider tant à promouvoir la culture polonaise en France qu'à maintenir le contact avec les terres occupées. Ses animateurs s'engageaient à publier des œuvres en polonais, en français et en allemand.

Imprimé par Pinard, le catalogue de la librairie était divisé en plusieurs parties : œuvres et imprimés ; gravures et lithographies ; médailles ; partitions. Les titres de presse et les œuvres littéraires, qu'il s'agisse de celles d'écrivains contemporains comme Adam Mickiewicz ou Hieronim Kajsiwicz, ou de classiques comme Ignacy Krasicki, étaient présents, mais non majoritaires. Beaucoup de titres concernaient l'histoire et la situation géopolitique de la Pologne et de ses territoires. Sept ouvrages concernaient directement l'histoire du pays. Ils étaient écrits en français (ou traduits de l'anglais) par James Fletcher, Frédéric Fayot, Leonard Chodźko, Gustaw Zieliński, Józef Zajaczek et le comte Ferrand. Leurs auteurs n'étaient pas forcément historiens. Différents documents concernant l'histoire récente, notamment l'insurrection de 1830, étaient également disponibles à la

23. Polska Akademia Nauk (plus loin PAN), Biblioteka Kórnicka, Księgarnia i Dom Komisowy Polski Hektora Bossange Sp. i Eustachego Januszkiewicza w Paryżu w l. 1833-1835 [La Bibliothèque Kórnicki, la Librairie et la Maison de commission polonaise de Hector Bossange et Eustache Januszkiewicz à Paris dans les années 1833-1835], Teka druków ulotnych n° 51. Sygn. 38034. p. 1 : <https://www.wbc.poznan.pl/dlibra/publication/622597/edition/536612/content> (consulté le 9 septembre 2025).

vente. Il s'agissait de documents divers : discours, récits, témoignages, appels, ainsi que des documents juridiques.

Les documents publiés en allemand méritent un examen plus serré. Plusieurs titres étaient disponibles : *Die Bücher des Polnischen Volkes und der Polnischen Pilgerschaft* ; *Polnische miscellen herausgegeben von Xaver Bronikowski* ; *Schreiben der Polnischen generals Dembinski's anden Hrn. Herausgeber der berichts ueber seinem Litthuanischen feldzug, ou encore Volker Israels*.

Traduits pour certains par des Polonais, ces ouvrages analysaient les faits historiques d'un point de vue germanique. La plus grande œuvre polonaise de Mickiewicz alors disponible, *Księgi pielgrzymstwa polskiego* [Les livres des pèlerins polonais], était disponible également, dans une traduction en allemand de Bronikowski. Il est curieux de trouver dans ce catalogue des parutions dans la langue de l'un des occupants. Mais Bossange travaillait avec des libraires de Leipzig. Aussi peut-on supposer que les livres en allemand pouvaient faciliter les échanges entre libraires dans les territoires occupés et promouvoir la culture polonaise dans ces régions.

La collaboration entre Bossange et Januszkiewicz ne dura que quelques mois. Januszkiewicz dut bientôt quitter la France et s'exila en Belgique. À son retour, il ne reprit pas son association avec Bossange, préférant se consacrer, entre 1835 et 1838, à la Librairie et à l'Imprimerie polonaises de Paris. Il conserva toutefois le stock issu de sa collaboration avec Bossange et le développa, cette fois-ci en collaboration avec Aleksander Jełowicki et Stefan Dembowski.

Dans le cadre de cette nouvelle aventure éditoriale, Januszkiewicz se réserva le droit de choisir les publications imprimées et vendues par la librairie²⁴. Januszkiewicz était un personnage atypique du point de vue politique, qui travaillait aussi bien avec l'Hôtel Lambert qu'avec les Démocrates. Au début de son activité, cette ouverture l'empêcha de susciter la sympathie du cercle de Czartoryski²⁵. De fait, le catalogue des publications de sa librairie était trop divers pour l'Hôtel Lambert du point de vue politique. Héritier de celui de l'Agence de

24. Maria Straszewska, *Życie literackie Wielkiej Emigracji we Francji 1831-1840*, *op. cit.*, p. 196

25. *Ibid.*

Bossange²⁶, le fonds de cette nouvelle librairie était en effet le produit du travail conjugué de ses divers animateurs et rassemblait à ce titre des imprimés de plusieurs provenances. On y trouvait ainsi d'une part les titres déjà publiés par Jełowicki (une lettre de Niemcewicz, les œuvres de Mickiewicz, la poésie de Gorecki, le journal de Klementyna Hoffmanowa et les écrits de Feliks Wrotnowski), ceux que la librairie proposait grâce à son imprimerie et au nombre desquels figuraient les publications du Comité national polonais présidé par Lelewel et, enfin, les écrits imprimés par l'Imprimerie polonaise elle-même.

Le fonds des imprimés produits par le Comité national polonais mérite une analyse approfondie. La présence de ces publications au sein du catalogue de Januszkiewicz éclaire de manière intéressante certains des chapitres de l'histoire de la Grande Émigration. Elle rappelle ainsi que, lors de son exil en Belgique, c'est chez Joachim Lelewel que Januszkiewicz trouva refuge. Le fonds que laissa derrière lui Lelewel après son expulsion vers la Belgique en 1833 était à l'image de son dirigeant. Fort de 65 titres, il comprenait surtout des ouvrages à caractère historique et politique. On y trouve ainsi plusieurs ouvrages traitant de l'histoire de la Pologne, tels ceux de Ludwik Mierosławski, Bonawentura Niemojowski ou encore Alphonse Rabbe. Écrits aussi bien en français qu'en polonais, ils traitent pour une large part de l'insurrection de Novembre, que ce soit sous la forme d'essais ou de témoignages. Une autre part importante de ce fonds est constituée par des écrits politiques, brochures, adresses, discours et autres lettres. Parmi ces titres à caractère ouvertement politique, une place importante revient à *Polacy w Oporto* [les Polonais à Porto] d'Eustache Januszkiewicz lui-même. Dans cette courte brochure, Januszkiewicz s'opposait à la politique du général Bem qui visait à créer des légions polonaises au Portugal pour participer à la guerre civile qui déchirait alors ce pays. On y trouve enfin des titres, tel le *Traité de l'économie politique* de Frédéric Skarbek, et un titre en allemand, *Ueber die revolution in Deutschland, aus den polnischen* de Maurycy Mochnacki.

Le choix d'incorporer les fonds du Comité national polonais au catalogue de la Librairie polonaise contribua à politiser cette dernière et à en faire un précieux observatoire de l'histoire politique de la

26. *Catalogue de la Librairie Polonaise (de A. Jełowicki et Cie à Paris)*, Paris, Pinard, octobre 1836, p. 2. <https://www.wbc.poznan.pl/dlibra/publication/546114/edition/458649/content/> (consulté le 9 septembre 2025).

Grande Émigration, dont l'évolution peut être suivie grâce à l'examen des titres publiés par l'institution année après année. La librairie de Januszkiewicz conserva du reste ce statut de témoin de l'histoire du livre de la Grande Émigration jusqu'à la création de la Bibliothèque polonaise de Paris (BPP) en 1838. Gérée par l'Hôtel Lambert, cette dernière ignore la Librairie de Januszkiewicz, en tout cas dans les premiers temps.

En 1839 survint un changement notoire au sein de la Librairie : elle fut rachetée par Juliusz Marylski, ce qui n'empêcha pas Januszkiewicz d'y conserver un rôle central, puisqu'il continua à s'occuper des publications, des finances et de la gestion du fonds publié par Jełowicki durant les trois années précédentes²⁷. Durant cette période transitoire, les ventes principales concernèrent les titres proposés par l'ancien propriétaire Jełowicki, auxquels s'ajoutèrent un dictionnaire polonais-français, un livre de Lelewel et un livre à caractère religieux.

La nature des publications offertes par la Librairie changea à partir de 1840. Alors que les Polonais célébraient leurs dix ans d'exil et au moment où Adam Mickiewicz obtenait une chaire de littérature slave au Collège de France, deux nouvelles tendances firent leur entrée dans les livres offerts au catalogue : le panslavisme et le catholicisme.

Ce dernier imprima de sa marque l'institution elle-même, puisqu'à la faveur du rachat de la librairie par Karol Królikowski²⁸ au début des années 1840, elle changea de nom pour devenir la Librairie catholique polonaise. L'ajout de cet adjectif n'était pas anodin. Beaucoup de Polonais décidèrent alors que le catholicisme devait devenir un élément central de leur identité nationale. De nombreux mouvements religieux apparurent au même moment, témoignant d'une volonté de purification spirituelle associée dans de nombreux esprits à une discipline indispensable à la récupération de leur nation. Cet essor du fait catholique au sein de l'émigration apparaît nettement dans les catalogues de

27. *Catalogue de la Librairie Polonaise de Jules Marylski*, Paris, Imprimerie Polonaise, 1^{er} octobre 1839, p. 5. <https://www.wbc.poznan.pl/dlibra/publication/551351/edition/465495/content> (consulté le 9 septembre 2025).

28. Sur ce sujet, voir Jerzy Kuzicki, « Karol Królikowski (1806-1871) – paryski księgarz i wydawca Wielkiej Emigracji » [Karol Królikowski (1806-1871), libraire parisien et éditeur de la Grande Émigration], *Studia Migracyjne – Przegląd Polonijny* [Études sur les migrations – revue de la diaspora polonaise], 1 (183), 2021, p. 245-272, DOI: 10.4467/25444972SMPP.21.026.13852.

la librairie, en même temps que le fonds du Comité national polonais cesse d'être disponible, à l'exception de quelques rares titres²⁹.

Une nouvelle rubrique apparaît également dans les catalogues des années 1840. Intitulée « Roman, Histoire, Poésie, Morale, etc. », elle exclut la littérature politique, pour se recentrer sur le divertissement et les écrits personnels des exilés, tels que leurs mémoires. Certains livres et documents de l'ancien fonds de Lelewel et de Jełowicki sont toutefois vendus en commission. Concernant les livres à caractère religieux, plusieurs sermons, éloges funèbres, catéchismes et vies de saints sont disponibles à la vente. On peut dès lors parler d'une dépolitisation du fonds disponible à la Librairie et d'une évolution vers une spécialisation dans le domaine religieux. Cette dynamique, que reflète le partage entre les livres disponibles en librairie et ceux vendus en commission, s'explique par la fin des relations entre Januszkiewicz et Królikowski. Elle s'accompagna inversement d'un rapprochement de la Librairie avec la Bibliothèque polonaise de Paris. En plus de ces ouvrages divertissants, la Librairie intégra bientôt à son catalogue de la littérature pédagogique, appelée à répondre aux besoins de l'École des Bâtignolles fondée en 1842.

Les acquisitions de livres étrangers et la politique d'importation de la Librairie polonaise

L'examen du registre des importations permet de retracer également l'histoire des envois à la Librairie en provenance des pays d'Europe centrale. Tenu par la direction de l'imprimerie et de la librairie du ministère de l'Intérieur, ce registre fournit des descriptions détaillées des liasses reçues. En ce qui concerne les livres importés par Bossange, les premiers envois se firent à partir de 1818 et depuis la Russie. La douane indique :

Aujourd'hui, 28 novembre 1818, il a été procédé, en présence de sieur Bossange et du sieur Masson, libraire à Paris, à la vérification d'une liasse de livres à son adresse, venue de Russie, introduite en France sous acquis à caution de la douane de Rouen, n° 14. Cette caisse, bien cordée et plombée, pesant brut 68 kg, a été reconnue contenir 41 kg de livres en langues mortes et étrangères, lesquels, après

29. *Catalogue de la Librairie catholique polonaise*, Paris, Bourgogne & Martinet, 1845, p. 1. <https://www.wbc.poznan.pl/dlibra/publication/551378/edition/465497/content> (consulté le 9 septembre 2025).

examen, ont été remis au sieur Bossange qui en a donné par le présent acte pleine et entière décharge³⁰.

Ce document appelle deux commentaires. D'un côté, il témoigne indirectement du statut de Bossange père, Martin, qui occupait alors la toute première place pour l'importation des livres d'Angleterre, de Suisse, de Belgique et, depuis 1817, de Russie³¹. De l'autre, il suggère que les contrôles résultaient de la crainte des autorités que ne soient introduits sur le territoire français des livres non conformes à la réglementation.

En 1845, Hector Bossange (le fils), dressa un catalogue de livres étrangers vendus dans sa librairie. Dans ce catalogue édité en français, anglais et espagnol, l'auteur présentait comme suit le but qu'il s'était assigné :

Ce travail évitera la fatigue de consulter une multitude de catalogues, renfermant de nombreuses redites, et rédigés chacun d'après un système différent, les uns par ordre alphabétique, les autres, et c'est le plus grand nombre, sans aucune méthode ; les éditeurs n'ayant consulté pour ceux-ci que l'importance relative qu'ils attachent à leurs livres³².

Parmi les livres offerts au catalogue, on note un important fonds russe et polonais. Neuf titres russes sont ainsi proposés à la vente, dont huit sont des supports pédagogiques pour l'apprentissage de la langue comme des dictionnaires et des grammaires. L'auteur le mieux représenté est Hamonière, dont le catalogue propose deux grammaires, un livre de dialogues français-russe et un livre de vocabulaire français-russe. Un dictionnaire français-russe-allemand, signé par K. Heim, peut également être acheté chez Bossange. On trouve aussi les dictionnaires de Reiff et Oldecop, ainsi qu'un tableau de modèles

30. AN, F/18(I) / 32. Importations.

31. Diana Cooper-Richet, « La Librairie Bossange et le commerce transatlantique du livre au début du XIX^e siècle. Retour sur les échanges entre "Centre" et "Périphérie" », in Marie-Pier Luneau, Jean-Dominique Mellot & Sophie Montreuil (éd.), *Passeurs d'histoire(s) : figures des relations France-Québec en histoire du livre*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 110.

32. *Catalogue général de Hector Bossange*, Paris, Hector Bossange, 1845, p. 10. <https://play.google.com/books/reader?id=IMs-AAAAcAAJ&pg=GBS.PP16&hl=pl> (consulté le 9 septembre 2025).

d'écriture russe. Une seule œuvre de fiction est disponible : les *Fables russes* de Krylov³³.

Le nombre des livres polonais est deux fois supérieur, puisque pas moins de dix-huit ouvrages sont proposés à la vente. Comme c'est la règle depuis la fin des années 1830, le domaine politique est sous-représenté au profit des belles lettres et de la religion. Un livre à caractère militaire de Wojciech Chrzanowski est proposé, sans doute du fait de sa nouveauté, puisqu'il fut publié en 1844. On trouve ensuite quatre livres pédagogiques, notamment un dictionnaire français-polonais et polonais-français, un manuel d'éducation pour enfants (*Elementarz*) dans deux versions différentes et les *Observations* de Jędrzej Słowaczyński. Huit livres à caractère religieux sont également disponibles, à savoir un recueil de prières, un paroissien polonais en deux versions, longue et abrégée, des conseils de comportement religieux, un livre de mariage avec prières, des cours de religion chrétienne ainsi que des vies de Jésus (possiblement les quatre Évangiles) et de Saint Dominique. Le reste est composé par des ouvrages littéraires, dont quatre recueils de poésie, notamment les *Œuvres complètes* d'Ignacy Krasicki, les *Œuvres* de Mickiewicz et les *Souvenirs de Seweryn Soplica* de Henryk Rzewuski³⁴. Aucun ouvrage d'histoire ou ayant trait à la politique n'est proposé à la vente. Certains auteurs de textes de ce type peuvent néanmoins être trouvés dans d'autres rubriques s'ils ont eu une réception en France.

L'examen de ce catalogue de 1845 permet de supposer que les lecteurs des années 1840 s'intéressaient donc davantage à l'éducation et à la morale qu'à la politique. De fait, les lois de Guizot sur l'alphabétisation et la scolarisation eurent un impact important sur la société française en général et sur les communautés immigrées en particulier. Cette tendance persista dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Conclusion

Le paysage éditorial des fonds slaves gérés par les Polonais de Paris dans les années 1830 et 1840 était donc riche en genres variés. Son analyse dans le présent article permet de suggérer sa dépendance directe au contrôle exercé par les autorités françaises. Les Polonais qui

33. *Ibid.*, p. 793.

34. *Ibid.*, p. 794.

publiaient à Paris devaient de fait se soumettre à la censure de leur pays d'accueil, ainsi qu'au fonctionnement des mondes de l'édition et de la vente des imprimés, organisés par divers lois et décrets et évoluant de la Révolution française au règne de Napoléon III. Mais ils étaient également tributaires des enjeux politiques à l'intérieur de la Grande Émigration, dont l'évolution entre les années 1830 et 1860 trouva un reflet fidèle dans les catalogues des librairies polonaises successives de Paris, de la Librairie et Agence polonaise fondée par Eustache Januszkiewicz et Hector Bossange en 1833, jusqu'à la Librairie catholique polonaise de Karol Królikowski.

Sorbonne Université / UMR EUR'ORBEM